

Allergie à renouveler pour la rentrée 2017-2018

Pour toute nouvelle allergie, merci de compléter la feuille « protocole allergie » ou de nous contacter.

Une fois le tableau complété, merci de nous le retourner avant la rentrée, pour que les allergies/régimes soient bien pris en compte.

NOM Prénom	Classe	Allergie supportant les traces	Régimes (sans porc, végétarien, sans sel, ...)

Chaque nouvelle année scolaire, un PAI ou un document médical est à renouveler, pour chaque enfant allergique et est à nous transmettre au maximum au 20 octobre 2017.